

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 586

Artikel: Correspondance

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre la Reval

(Suite de la 1^{re} page.)

II. Un peu de documentation

Nous réunissons ci-après, à l'intention de celles de nos lectrices qui se sont déjà mises à l'œuvre contre la Reval, quelques indications et quelques chiffres, qui leur permettront — non pas même de mieux réfuter les objections, car il n'y en a vraiment pas qui tiennent debout ! mais de mieux étayer leurs affirmations et leurs recommandations.

Sur quelle documentation baser leur propagande ? Il nous paraît que notre Suisse Romande a été bien en retard sur nos Confédérés, car ce n'est guère que ces derniers jours qu'ont paru des publications populaires en français. Et même celles-ci, dans bien des cas, nous paraissent trop longues, trop détaillées, et nécessiteraient parfois un résumé expressif en quelques phrases lapidaires. C'est que toute cette affaire de la Reval est un peu compliquée à expliquer à d'autres qu'à des techniciens ! D'abord, il s'agit, pour tous les gens « qui pensent bien », de voter NON, alors que, généralement, les électeurs progressistes sont appelés à dire oui, et cela déjà est une difficulté ! Ensuite, il est permis, sans se faire taxer pour cela de mauvais citoyen, de ne pas être très au courant de tous les éléments du fonctionnement de la Régie des alcools ni de la technique de la distillation ! et c'est pour cette raison que nous souhaiterions une littérature de propagande plus simple et plus explicite.

A ce point de vue, l'une des meilleures publications qui nous ait été communiquée est la petite brochure illustrée éditée par la Ligue nationale contre l'eau-de-vie (Grand-Pont, 2, Lausanne) intitulée *Un attentat contre notre ravitaillement national* (12 pages, 6 fr. le 100), qui analyse clairement les résultats excellents de la loi de 1930 (amélioration du verger suisse, augmentation de la consommation de fruits pour toutes les couches de la population, diminution de près de moi-

tié de la consommation du schnaps, et par conséquent diminution du nombre des malades internés pour alcoolisme, bénéfices réalisés par la Régie, dont 4 millions ont été versés au fonds d'assurance-vieillesse, etc.) et montre quelles seraient au contraire les conséquences néfastes de la Reval. Une autre brochure, fort joliment illustrée en couleurs, *Pour la santé de notre peuple*, (envoi gratuit par le Secrétariat antialcoolique suisse, av. Dapples, Lausanne), nous paraît un peu diffuse, mais contient de nombreux graphiques et chiffres utiles à citer : soit-on par exemple que le verger suisse comprend 5 millions de pommiers, et que le rendement moyen de chaque arbre est de 74 kg. ? Laissons aux « as » en arithmétique le soin de calculer quelle est notre production en temps de restrictions alimentaires, ces fruits étant non seulement consommés frais, mais séchés, conservés, transformés en cidre doux, etc., alors que, si la distillation était libre comme le demande la Reval, toutes ces pommes prendraient pour une bonne part le chemin de l'alambic, leur masse entraînant fatalement la baisse du prix du schnaps et l'intoxication de la population. D'ailleurs, rien que pour la fabrication de l'alcool industriel, et alors qu'actuellement cet alcool est tiré de matières bon marché, il faudrait selon la Reval sacrifier 12.000 wagons de fruits, soit la composition d'un train de 93 kilomètres de long, qui s'étendrait sans interruption de Lausanne à Neuveville sur le lac de Biennet. Quel dommage !...

La « Fruit-Union suisse » à Zoug, a publié de son côté un fort bel album constitué uniquement par des illustrations et leur légende sur l'utilisation de la récolte de 1937, qui fut abondante comme chacun s'en souvient. L'on y voit de façon aussi pittoresque qu'évocatrice l'utilisation rationnelle et saine de véritables lacs de pommes de qualité (envoi avec l'aide de la Régie aux populations montagnardes, à 50.000 chômeurs des grandes villes, fabrication de cidre doux, etc., etc.). On nous dit que l'on peut obtenir cet album gratuitement auprès du Comité Central contre la Reval, Bahnhofplatz, 5, Berne.

Voici maintenant toute une série de publications plus techniques, destinées davantage à celles qui sont appelées à parler contre la Reval, qu'à l'homme et à la femme de la rue. Le No de février de la revue *L'information au service du travail social*, presque entièrement consacré à la Reval, donne un résumé très clair de toute l'histoire de notre législation antialcoolique et sera consulté avec profit (Le No : 50 ct., rue de Bourg, 8, Lausanne). La Régie elle-même a publié une brochure de 24 pages : *L'initiative Reval et ses conséquences*, distribuée gratuitement et dans laquelle on trouvera bien des chiffres utiles. Nous avons encore sous les yeux une brochure bleue *L'aide de la Confédération à l'agriculture*, les derniers numéros de *l'Absténence*, la feuille rose de propagande *Pour lutter contre l'initiative Reval* (dans laquelle il est dit, relevons le, que « si les femmes ne peuvent voter, elles voteront à ce que leur mari, leur père, leur frère, leur fils ne manque pas à son devoir »... le tout à demander gratuitement au Secrétariat antialcoolique suisse à Lausanne.

Et enfin, pour celles qui voudraient faire porter leur propagande davantage sur le terrain de la santé et de l'hygiène que sur celui de l'économie publique et du ravitaillement du pays, mentionnons encore les brochures du Dr. Zurrkzogl (Berne), résumant l'admirable étude du professeur Roch (Genève) sur *l'Alcoolisme et les maladies*, et celle du Dr. Steiger sur la consommation de l'alcool en Suisse. On y trouvera des chiffres vraiment significatifs : par exemple, le professeur Roch estime, sur la foi de statistiques établies quatre ans durant à l'hôpital cantonal de Genève, que presque la moitié des malades masculins hospitalisés étaient alcooliques, et que presque un tiers étaient dans un état grave du fait de l'abus des boissons.

Et pour conclure quelques chiffres, et une histoire vraie :

La diminution du nombre des appareils à distiller est une des tâches importantes, pour le progrès agricole et hygiénique, que la législation ac-

tuelle sur l'eau-de-vie encourage. Aussi la Régie fédérale des alcools renseignée-elle chaque année sur le nombre des alambics encore en service.

Leur nombre atteignait, avant l'entrée en vigueur de la loi actuelle sur l'alcool, 40.205 ; or, 6.460 n'existent plus, soit le 15 % ; la plupart ont été rachetés par la Régie. Les cantons qui se sont le plus distingués dans ce domaine sont ceux de la Suisse orientale : Schaffhouse, Thurgovie et Zurich, où 2/5 des alambics ont disparu, et les cantons romands, Genève, Valais et Neuchâtel. En revanche, les cantons de la Suisse intérieure, ainsi que Soleure, Bâle-Campagne et le Tessin sont au-dessous de la moyenne ; la diminution du nombre des alambics n'y atteint qu'un dixième de l'ancien effectif ou moins.

On peut espérer que le nombre des appareils continuera à diminuer au cours des années prochaines... si la Reval est repoussée !

Quant à l'histoire vraie, voici ce qu'écrivait avant l'entrée en vigueur de la loi de 1930 une feuille paroissiale d'un village de la région du lac de Thoun :

...On trouve un peu partout de ces fermes, vestige d'un temps de bien-être et de travail, mais où maintenant les meubles sont rares et où tout est sale et en désordre... C'est d'elles que viennent ces nombreux enfants qui, si souvent, font le désespoir des instituteurs... A les voir dans les bancs de l'école, avec leur figure pâle et apeurée, on les prendrait plus volontiers pour des enfants venant des pires quartiers d'une grande ville que de fermes largement ensoleillées. Le moindre souffle d'air un peu rude les rend malades. Leur travail est pénible et lent. Une maîtresse d'école m'a raconté que sur dix enfants entrés dans sa classe un seul était normal : les autres étaient tous plus ou moins stupides. Mais, dans leurs maisons, l'on possédait des tonneaux ventrus destinés à la fermentation du fruit, et lorsque la saison est là, l'alambic rempli de son jet clair une bonbonne après l'autre. A ce moment-là le paysan le plus solide devient joyeux, s'excite, et finalement la bête prend le dessus. Plus d'un de ces enfants chétifs doit d'être né à un de ces jours de distillation : mais qui y pense ?...

Où, qui y pense, sinon les femmes ?...

J. GUEYBAUD.

La première femme diplomate britannique

Nous avons relaté dans un précédent numéro les démarches faites par les organisations féministes de Grande-Bretagne pour que soit enfin accessible aux femmes la carrière diplomatique. Et c'est avec une grande joie que nous apprenons que ces efforts ont été couronnés de succès, puisque l'on nous annonce l'arrivée à Washington comme attachée à l'ambassade britannique de Miss Mary Craig MacGeachy.

Mary MacGeachy est en effet bien connue dans tous les milieux féministes internationaux de Genève, puisque, pendant près de dix ans, elle fit partie de l'état-major féminin de la S. d. N. Attachée à la Section d'Information, elle avait été chargée en 1938, après le départ de la princesse Radziwill, d'assurer la liaison avec les organisations féminines, et à ce titre, elle fut en contact constant avec nombre d'entre nous. Son obligeance à nous renseigner, et à nous aider, sa participation officieuse ou officielle à nos Congrès, sa gaieté, son amour pour les vieux coins pittoresques de notre ville ou pour les bois et les champs de la campagne genevoise, ont laissé

chez nous des souvenirs de cordiale amitié, que nous exprimons ici en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Perspectives de travail féminin dans la Suisse de demain

Elles ne sont pas drôles, si tous ceux qui se préoccupent d'un « ordre nouveau » partagent, en cette matière, les idées de M. Jean-Marie Musy, — telles du moins qu'elles nous ont été rapportées par un quotidien à la suite d'une de ces conférences à grand orchestre faites à Genève l'autre semaine. Selon l'orateur frivole, il y aurait possibilité, sauf certains cas spéciaux, de renvoyer à la maison la plupart des 100.000 femmes qui en Suisse, travaillent contre salaire, cette méthode expéditive et simpliste contribuant dans une large mesure à résoudre les difficultés actuelles. Il est évident que, comme pour l'œuf de Christophe Colomb, il suffisait d'y penser et nul doute que cette suggestion ne rencontre un chaleureux assentiment de la part de tous les

« hommes médiocres », qui, selon le professeur Hanselmann, sont ceux que gens essentiellement la concurrence féminine.

N'ayant pas assisté nous-même à ces conférences, nous ne savons pas si M. Musy a fourni des détails sur le sort qui attendrait celles de ces 100.000 travailleuses qui n'ont pas de foyer où s'abriter, pas de mari pour les entretenir, pas de parents pour les accueillir... Nous avons seulement compris, toujours d'après le compte-rendu d'un chroniqueur admiratif, que selon le conférencier, la rarefaction du travail féminin contribuerait à rehausser les salaires, « les cas de jeunes filles travaillant pour 60 ou 80 francs par mois étant une anomalie néfaste » ce en quoi, et une fois n'étant pas coutume, nous sommes pleinement d'accord avec lui. Mais alors quels postes d'ordre supérieur et de classe bien rétribuée seraient exceptionnellement ouverts aux femmes ? puisque l'on a tant de peine actuellement à les admettre à des salaires inférieurs... Ou bien faisons-nous complètement erreur ? et est-ce par l'abolition radicale et totale de toute activité féminine rétribuée que, coupant le mal à la racine, M. Musy croit supprimer les salaires de famine ? Car il est évident que le jour où aucune femme ne travaillera plus du tout, il ne sera plus possible de la mal payer ! C'est d'une aveuglante évidence.

E. Gd.

doute l'explication de ce réseau d'œuvres internationales qui font la grandeur de ce pays.

Aussi la femme suisse nous apparaît-elle comme l'image vivante de son pays : fraîche comme ses fleurs, saine comme son climat, libre et disciplinée comme sa Constitution, charitable enfin comme son accueil.

Lieutenant Etienne VIDEOCO.

Vertus et travers helvétiques

...Ah ! ces qualités ménagères ! La femme du gros industriel est levée à six heures et s'affaire jusqu'au soir à son foyer ou à son jardin. Au souper, si je suis invité, je la vois me servir ainsi que son mari, s'asseyant tout juste, d'une fesse inquiète, vers la fin du repas, pour manger un peu de compote aux pommes. Mais, comme j'exprimais à M. Z... mon admiration pour ces femmes si travailleuses qu'elles sont serves de leur demeure, il m'a répliqué :

— Nos épouses bavardent trop entre elles le matin pour ne pas être encore à leur travail lorsque, le soir, nous rentrons du nôtre. Croyez-vous qu'elles ne devraient pas prendre le temps d'être un peu plus coquettes pour plaire à leur mari ?

— A quoi bon, nous dirait la petite Mme E. qui a son franc-parler : mon mari rentre exténué de son bureau, mange, lit son journal et va se coucher. Nos hommes sont tendres (et encore madroïtement) pendant leurs fiançailles. Après, bonsoir !...

— Oui, la jeune génération, à comme ailleurs, se heurte à la génération ancienne, bien que ses revendications ne troublent pas l'amour familial, vertu profonde de cette population. Les mères sont telles qu'on ne peut pas les arracher à leur maison. Elles n'ont aucun goût pour les sorties, les délasséments, le théâtre. Si l'on réussit à les

emmener en vacances, elles s'ennuient. Elles ne sont heureuses que, lorsqu'au retour, elles peuvent reprendre leur besogne quotidienne. Les filles sont différentes, et bien que l'école ménagère en fasse d'excellentes femmes d'intérieur, elles veulent connaître d'autres plaisirs : elles lisent, aiment la toilette, le cinéma, la danse. Leurs maris, qui sont jaloux et les confineront volontiers dans leurs demeures, doivent le comprendre...

— Oh ! ils n'ont rien à craindre : hommes et femmes sont vertueux ici.

— Oui on est décédé dans sa tenue, ses propos, ses écrits. Mais il n'y en a pas moins un divorce sur cinq mariages...

Capitaine RAY.

Une raison d'espérer

...Sirnach ! un petit coin de Thurgovie... où en octobre nous ont conviés des hommes de grande expérience, de riche savoir et de grand cœur, venus de Genève, et d'autre part, tous désireux de nous en apporter les trésors pour empêcher qu'aucun ne sombre dans l'inaction et le cafard.

Durant cette semaine, il eût fallu avoir un don d'ubiquité... car nous avons touché à l'éducation, à l'économie politique, à l'horticulture, à la mécanique, à l'histoire, au chant, au théâtre, aux sports et — ne l'oublions pas — aux travaux manuels. Ici, une douce jeune fille a appris à des internes graves et appliqués le tricot, et l'art hermétique du confectionneur de sandales... C'est encore vous, ô patricienne de Bâle, qui étiez parmi nos maîtres, vous à l'abord un tantinet sévère, mais dont l'inimitable et lumineuse sourire est pour moi toute la Suisse, si discrète et si généreuse !...

Capitaine BOYER.

Chicago en 1871, ce petit hôpital fut détruit de fond en comble : avec une vaillance indomptable, Mary Thompson en transporta dès le lendemain les principaux services chez des amis, puis se remit à la brèche, réussit à réunir de nouveaux fonds, des dons en nature tels que des calorifères ou même des nattes pour les escaliers ! et à reconstruire en 1885 un plus grand hôpital, qui ne tarda pas à devenir le troisième en importance de la gigantesque cité de Chicago. C'est actuellement un bâtiment moderne à cinq étages, disposant de 210 lits, et dans lequel fonctionne un état-major uniquement féminin de 125 femmes, sous la direction pratique de Miss Edna Nelson, qui a acquis une vaste expérience dans son activité pour la Croix-Rouge américaine en Chine, au Japon, pendant le tremblement de terre de 1923, etc., etc.



Correspondance

Contrat collectif de travail ou contrat de travail

L'entrefilet paru dans le *Mouvement Féministe* du 25 janvier 1941 annonçant l'adoption, dans le canton de Zoug, d'un contrat collectif de travail pour le service domestique, contient une erreur en ce sens qu'il s'agit, non pas d'un contrat collectif de travail, mais d'un *contrat d'engagement* (contrat de travail). Ce contrat de travail a été élaboré par des groupements de maîtresses de maison et d'employées, mais il n'engage que la maîtresse de maison et l'employée qui en le signant ont déclaré vouloir en observer les clauses. Le contrat collectif, lui, est aussi élaboré par des associations patronales et ouvrières, mais les membres des associations qui l'ont contracté ont tenu de l'observer de même que les entreprises qui ont expressément adhéré à ce contrat.

Un troisième genre de contrat est le *contrat-type* de travail, dont les dispositions ont force de loi pour tous les contrats de services en vigueur où devant être conclus dans une profession donnée, à moins qu'une convention contraire n'ait pas été faite par écrit entre les parties. Ce contrat peut aussi être élaboré par des associations patronales et ouvrières ou par des groupements d'utilité publique. ce qui est le cas, en général pour le service domestique. Il est promulgué par les autorités compétentes qui varient selon les cantons (Conseil d'Etat, Office cantonal de conciliation, etc.).

La teneur de tous ces contrats (contrat de travail, contrat collectif, contrat-type) est à peu de chose près la même : elle fixe les conditions de travail de la profession ; ce qui diffère c'est le champ d'application et l'influence que le contrat peut exercer sur ces conditions de travail.

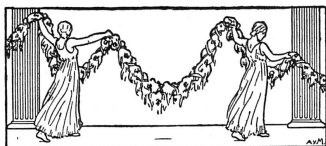
Aucun contrat collectif de travail n'a été conclu pour le service domestique dans notre pays. Outre le canton de Zoug, les associations féminines des cantons de Vaud et de Neuchâtel ont éla-

Le 75^e anniversaire d'un hôpital exclusivement féminin

Des trois hôpitaux des Etats-Unis où ne fonctionnent exclusivement que du personnel féminin, celui de Chicago (Hôpital pour femmes et enfants) vient de célébrer son 75^e anniversaire, ce qui, même pour un hôpital, est une date d'existence assez respectable.

Sa fondatrice en fut en 1865 la doctoresse Mary Harris Thompson, dont les brillantes études de médecine dans divers Instituts, puis à l'Université de Boston, furent brutalement arrêtées du fait du refus d'un grand Collège médical de Chicago de l'admettre comme interne, lorsqu'elle désira approfondir ses connaissances pratiques. Ce ne fut qu'à grand peine qu'elle obtint qu'une autre institution lui ouvrit ses portes à elle et à quatre autres de ses camarades femmes, avant de les bloquer à nouveau et pour cinquante ans à toute assistante du sexe féminin.

Mais sur ces entrefaîtes, la guerre de Sécession, et l'épidémie de choléra qui la suivit, ayant prouvé l'urgence absolue de l'augmentation d'un corps d'infirmières expérimenté, Mary Thompson prit la décision hardie de fonder un hôpital féminin. Grâce à l'appui financier de quelques amis, elle ouvrit un modeste établissement de quatorze lits, surtout destiné sur une base philanthropique à des veuves et à des orphelins de la guerre. Mais six ans plus tard, lors du grand incendie qui ravagea



A travers les Sociétés

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe à Genève plus de 50 sociétés de tout ordre, a tenu le 30 janvier son Assemblée de délégués sous la présidence de M^{lle} Gourd. Celle-ci a présenté un rapport sur l'activité du Bureau directeur, activité qui s'est spécialement portée cette année sur la lutte contre la prostitution par des méthodes constructives et sociales, et ceci grâce à la création d'un poste d'assistante sociale. Une autre création fort utile a été celle d'un Club pour fillettes, contribuant ainsi à cette tâche d'organisation des loisirs qui préoccupe si vivement tous ceux qui savent les dangers menaçant notre jeunesse. Le Bureau du Cartel s'est aussi occupé des lois cantonales d'application du Code pénal suisse, pour autant que leurs dispositions touchent aux questions qui l'intéressent ; et, à la demande de plusieurs de ses membres, a entrepris une étude sur l'influence néfaste des dancings et les moyens d'y parer. Il est également en relations avec la Commission de visionnement des films, la question du cinéma rentrant dans son programme, et continue aussi à s'intéresser directement à l'Office de consultations matrimoniales, qui fonctionne régulièrement une fois par semaine au Dispensaire de la rue du 31-Décembre.

Mais ce ne sont pas seulement les sujets de moralité publique, mais aussi les questions antialcooliques qui préoccupent le Cartel genevois, et il l'a bien montré lors de cette Assemblée en inscrivant à l'ordre du jour un exposé du Dr. Herodot (Lausanne) sur l'Initiative Reval. Ce sujet ayant déjà été traité dans nos colonnes, nous n'y reviendrons pas ici, sauf pour relever qu'à l'issue

de la très vivante conférence du Dr. Herodot, un échange de vues animé s'engagea sur les meilleurs moyens de rejeter le mois prochain cette initiative néfaste, et que, grâce à la présence du Dr. de Senarclens, des informations purent être données sur l'organisation d'un Comité cantonal d'action. Toutes les Sociétés affiliées au Cartel ont été chaleureusement engagées à renseigner exactement leurs membres, afin que tous ceux qui le peuvent fassent leur devoir d'électeurs le 9 mars en votant NON.

La « Journée des femmes zurichoise »...

...a été fixée au dimanche 9 mars. Sous les auspices des deux *Frauenzentralen* de Zurich et de Winterthur, cette réunion qui se tiendra dans la salle de la Bourse de Zurich, est placée sous le signe : « Tenir bon et à l'œuvre ! » Les deux orateurs annoncés, le professeur A. Jaggi, et le Dr. Fritz Wahlen, montreront clairement à toutes celles qui se rassembleront ce jour-là les deux tâches urgentes que l'année 1941 nous impose : conserver le véritable esprit confédéral, et travailler vaillamment pour le service du pays.

Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

Du rapport toujours intéressant sur l'activité de cette Société qui vient de nous parvenir, citons les renseignements suivants :

Le fait dominant de l'exercice 1940 a été l'Exposition de la Société, tenue à Zurich en septembre dernier. Près de 1800 travaux y ont été envoyés, du plus grand (sculptures monumentales) au plus petit (bague émaillée), parmi lesquels 496 ont été retenus par un jury dont l'objectivité a été le grand souci. 26 nouvelles candidates ont participé à cette exposition, dont 9 Suisses romandes. Le vernissage, rehaussé par le concours de musiciennes de renom, fut une véritable fête, à laquelle les autorités et la presse avaient tenu à se faire représenter. La qualité des œuvres a été généralement fort appréciée, et la vente a, malgré les temps difficiles, dépassé toute attente. Notons qu'une partie des lots tirés au sort chaque

année entre les membres passifs de la Société ont été achetés à cette exposition.

Celle-ci n'était pas terminée que le Bureau central convoquait déjà l'Assemblée générale annuelle à Neuchâtel. Bien que suivie par un nombre malheureusement trop restreint de participantes, cette Assemblée a laissé de beaux souvenirs à chacune. Rappelons enfin en terminant que la qualité de membre, même passif, de la Société donne droit à la visite gratuites de nombreux musées et collections, à la liste desquels il faut ajouter le Musée Sierrois, ceci grâce à l'amabilité de M^{me} Panchaud de Bottens, qui se met à la disposition de ceux qui désirent visiter toute la maison où est installée ce musée.

L'Union suisse pour le travail à domicile...

...nous prie d'attirer l'attention de nos lectrices sur le fait que, malgré le rationnement des textiles, nombre d'objets confectionnés à domicile peuvent être vendus sans cartes : nappes et tapis, tissages fins, étoffes pour ameublement, broderies et dentelles, etc. Tous ces objets sans exception tiennent leur part dans la vie économique de toute une catégorie de travailleurs et de travailleuses, et il serait désolant que ceux-ci ne puissent plus écouler ces objets, dont la vente constitue leur gagne-pain.

Quant aux objets rationnés, également confectionnés à domicile (lingerie, confection, tricotages, etc.) il y a toujours possibilité d'organiser ses achats de façon que les travailleurs ne souffrent pas de pénurie. Bien souvent, par exemple, en cas d'achats pour cadeaux, il est possible de demander au destinataire ses propres coupons de façon à faciliter le geste du donateur.

Service social de Lausanne.

Le Service social de Lausanne compte quatre départements : le service social proprement dit, dont le bureau se trouve aux Escaliers des Grandes Roches, 2, qui a écrit 1929 lettres, en a reçu 1929, a fait 1500 visites, en a reçu 2592, a fait 2300 télégrammes et en a reçu 1083 ; le service social de justice, assumé par M^{lle} M. L. Cornaz, qui vient de rentrer d'un voyage d'études à New-York et qui a été remplacée pendant deux

semestres par M^{lle} Simone Carey ; les Oeuvres sociales de l'armée, service nouveau, dirigé par M^{me} Leuch-Reineck, et qui a fait déjà trois mille enquêtes environ ; et l'atelier du service social, logé 7, avenue de l'Université, qui a procuré du travail (raccommodage, tricotage, etc.) à de nombreuses femmes ; la ville de Lausanne a payé des quinzaines à 70 chômeuses travaillant à l'atelier ; l'œuvre « A nos soldats » en a fait de même pour seize femmes de mobilisés.

L'assistance sociale des Maisons familiales de Bellevaux est toujours assumée par M^{me} David Lasserre-Guisan ; le fonds des lessives pour vieillards a fait la lessive mensuelle pour treize vieillards et infirmes et a dépensé de ce fait 596.00 fr. Le fonds pour chômeuses intellectuelles a payé pour 330 fr. de leçons. Le fonds *Pro Familia* au profit de familles nombreuses a aidé 25 mères et dépensé 897 fr ; le fonds *Pro Juventute*, qui fait travailler des mères de famille, a payé en journées de ménage et de lessives, 343 fr.

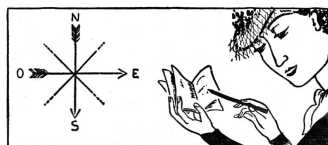
Le Service social groupe 216 volontaires, qui ont entouré et visité 101 malades et isolés, aidé dans leurs foyers 20 mères de famille, opéré 37 déménagements et 25 sorties en automobile ; ils ont fait 220 enquêtes sociales et dématérielles ; le vestiaire a été mis à contribution 165 fois ; des charrettes d'enfants, des fauteuils, des meubles ont été prêtés ; 374 pièces de vêtements ont été recommandées ; 69 personnes ont reçu des paquets d'étrangers ; 7 enfants malades ou retardés ont reçu des leçons.

« L'épreuve que traverse le monde, dit le rapport du Service social, fait éclater aux yeux les fruits de l'éducation et de l'orientation sociale de ces vingt dernières années : la lâcheté devant les difficultés, le refus devant le plus petit sacrifice, l'indolence qui fait tout attendre de la communauté, de l'Etat, au lieu d'avoir à cœur de ne recourir à l'assistance qu'après avoir fourni l'ultime effort pour se tirer d'affaire soi-même. Mais ce n'est pas une raison de découragement pour les travailleurs sociaux, qui doivent se livrer à un travail toujours plus constructif et mettre toutes leurs énergies à créer les forces morales et spirituelles que nous n'avons pas su maintenir à la première place ». S. B.

boré un contrat de travail pour les employées de maison. Un contrat-type de travail pour le personnel domestique est en vigueur dans les cantons du Tessin, de Genève et de Soleure ainsi que dans les villes de Zurich, Winterthur et Berne. Dans plusieurs cantons, des projets de contrat-type, ou ont été remis aux autorités compétentes pour qu'elles en décrètent la mise en vigueur, ou sont encore à l'étude. De gros efforts sont faits ac-

tuellement pour introduire le contrat-type de travail dans le service domestique, car l'on a reconnu que c'était le seul moyen d'obtenir un peu rapidement l'amélioration si nécessaire des conditions de travail de cette profession.

Association suisse pour le service domestique :
Secrétariat romand



Carnet de la Quinzaine

Samedi 22 février:

GENÈVE : Association des femmes diplômées d'Universités, salons de l'Athénée, séance par invitation. 16 h. : thé. — 17 h. : *Mon voyage en Finlande*, causerie par M^{me} le Dr. Oetiker, membre de la mission médicale suisse en Finlande.

Id. Id. : Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 : *Musique et poésie*, soirée organisée au bénéfice des œuvres sociales de l'Union par le Cercle de musique contemporaine et M^{lle} P. Martin, professeur de diction. Première partie : *Art classique*. Deuxième partie : *Art suisse contemporain*. Billets à 2 fr. à l'Union des Femmes.

Dimanche 23 février

GENÈVE : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par T. S. F., 18 h. 45 à 18 h. 50. Le préventorium de la Chapelle.

Id. Id. : Section genevoise de la Ligue suisse des Femmes abstinences, Taverne sans alcool de la Madeleine, 17 h. 15 : *Rationnement et alimentation*, conférence publique et gratuite par le Dr. H. Revilliod.

Samedi 1^{er} mars:

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. : thé mensuel. — 16 h. 45 : *Le coteau de Monthaux*, causerie avec projections lumineuses par M^{lles} Volz et Tremblay.

Lundi 3 mars:

GENÈVE : « Connaissance du pays », conférences organisées par plusieurs Sociétés féminines, Lycée-Club, 1, rue des Chaudronniers, 18 h. précises : *La peinture moderne et la femme suisse*, conférence en français par M^{lle} Jeanne Sigg (Zurich), secrétaire

de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs. Billets à l'entrée : 1 fr. 50.

Id. Id. : Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 : *Le Plan Wahlen*. Discussion. Thé après la séance : fr. 0.50.

Jeu 6 mars:

GENÈVE : Salle Centrale, 20 h. 30 : « *Pommes ou schnaps ?*... » Assemblée publique et gratuite contre la Reval sous les auspices du Centre de Liaison des Sociétés féminines genevoises et de Ligue genevoise des femmes catholiques. Film. — Dégustation de cidre doux.

Vendredi 7 et Samedi 8 mars:

GENÈVE : Union chrétienne de jeunes filles, 5, Taconnerie. Vente annuelle (le vendredi de 14 à 22 h., le samedi de 10 à 22 h.). Comptoirs variés, à prix modérés, buffet, repas, crémérie, pêche, concours, exposition. Chaque soir, soirée récréative.

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes

rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde ; paraît en trois langues : français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.

On s'abonne chez M^{lle} le Dr Renée Girod, 10, rue Charles Bonnet, Genève.



La Maison de la Laine

et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève

(côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Petit Courrier de nos lectrices

L. C. (Vevey). — *Quels sont les droits civiques de la femme suisse ? C'est la question que l'on se pose en lisant, dans l'exposé d'un jugement, qu'une femme a été condamnée à « cinq ans de privation des droits civiques ». Une docteur en droit de nos lectrices voudra bien tirer de l'ignorance les citoyennes suisses qui ont des droits... sans le savoir !*

Scrupuleuse à P. — *En attendant que l'on veuille bien nous faire connaître la réponse — que je serais bien empêchée de donner pour ma part ! à « Une mère de famille » à propos des catégories de chocolat encore disponibles, puis-je à mon tour poser une question à celles de nos lectrices du Mouvement qui auront la franchise de me répondre : ont-elles comme moi, le l'avoue en toute humilité, une affreuse fringale de chocolat ? Je me tance et me gronde moi-même mais il y a des moments où c'est plus fort que moi ! le besoin de manger du chocolat me domine si bien que j'en viens à croire que ce n'est pas de la gourmandise, mais une vé-*

ritable nécessité physiologique. Est-ce parce que notre alimentation actuelle commence déjà à manquer de sucre ? Je serai bien reconnaissante aux techniciens de l'alimentation qui calmeront mes scrupules en me renseignant !

S. B. à M. P. mère de famille à Neuchâtel.

— *Une fois de plus, vous êtes navrée de l'attitude de certaines autorités, en l'espèce par le refus du Conseil Général de Neuchâtel d'associer les jeunes filles à la fête civique des citoyens « parce que la question du suffrage féminin n'est pas réglée dans le canton ». Comment ! On enrôle les jeunes filles de 18 ans dans les Services complémentaires féminins pour en faire des membres de l'Armée (et non pas des soldats : la nuance est subtile !), on leur fait prêter serment au drapeau, on les soumet aux obligations militaires, et l'autorité refuse de les admettre au même titre que les jeunes gens à la fête civique de Neuchâtel ! Certes je ne devrais plus m'indigner et prendre l'habitude de ces singuliers traitements mais quoi ! on s'indigne toujours ! Qu'en pensez-vous, vous qui avez donné votre fille au S. C. F. ?*

Liste des magasins de Neuchâtel ou l'on trouve des objets munis du Label de la Ligue sociale d'Acheteurs

(garantie de bonnes conditions de travail pour les ouvriers)

Confection pour hommes, vêtements de sport, cravates
Maison Jules Bloch, rue du Temple-Neuf, 22.
Maison A. Grandjean S. A., Sports, rue St-Honoré, 2.
Maison J. Knoepfler, rue de l'Hôpital.
Au Louvre, La Nouveauté S. A., rue du Seyon.
Sans Rival S. A., rue St-Honoré, 18.
Maison E. Wittwen, place des Halles.

Corsets lingerie, robes, tricotages, blouses, tabliers, toiles
Aux Armouirs S. A., rue du Temple-Neuf, 24.
W. Barrelet, rue de la Treille, 5.
Guy-Prêtre, Nouveautés, rue St-Honoré, 3.
Hans Gyax, rue du Seyon (toiles).
Havlicek-Ducommun, rue de l'Hôpital, 22 (corsets)

Maison J. Knoepfler, rue de l'Hôpital (tricot).
Kuffer et Scott, place Numa-Droz.
Rosé-Guyot « Au Corset d'Or », rue des Epancheurs, 2.
Savoie-Petitpierre S. A., rue du Seyon.

Bas
Barbey et Cie, rue du Trésor, 9.
E. Glaire, rue de l'Hôpital, 14.
Rosé-Guyot, rue des Epancheurs, 2.

Eau Minérale
Dans tous les restaurants, cafés, etc., etc.
Cigares, tabacs
Dans tous les débits de tabac, restaurants, kiosques, etc., etc.

Allumettes
Dans tous les magasins vendant cet article.

Produits pour entretenir le cuir et les parquets
Dans toutes les drogueries, magasins de chaussures, magasins de sport, coopératives et chez les membres de l'Union USEGO (Ofen).
N. D. L. R. Nous publierons dans un prochain numéro une liste des produits et marchandises étiquetés du Label, pour répondre à la demande qui nous en a été adressée.

N'oubliez pas de souscrire pour le Don National et la Croix-Rouge Aide aux mobilisés, et à leurs familles

Chèques postaux III. 3519, Berne



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES

